

LE 4 JUILLET 2017

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de ladite municipalité tenue le mardi 4 juillet 2017 sur les 19 h 37 au centre communautaire situé au 3090, rue Principale conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle séance sont présents Madame la conseillère Mélanie Dupré et Messieurs les conseillers :

Pierre Bissonnette
Alain Poisson

Jean Robert

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Madame la mairesse Marilyn Nadeau.

Le directeur général, Monsieur Denis Meunier, et la directrice générale adjointe, Madame Manon Lavoie, sont également présents.

Monsieur le conseiller Pierre Adam est absent.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement;
2. Administration générale;
 - 01 Adoption de l'ordre du jour.
 - 02 Adoption du procès-verbal :
 - Séance ordinaire du 6 juin 2017.
 - 03 Adoption de la liste des comptes à payer numéro 2017-07.
 - 04 Résolution concernant des demandes d'aide financière :
 - Corporation de développement communautaire de la Vallée-du-Richelieu;
 - Chevaliers de Colomb du conseil de Beloeil numéro 2905.
 - 05 Résolution concernant l'appropriation du solde disponible du règlement numéro 877-16 (pavage).
3. Sécurité publique;
 - 01 Résolution concernant le renouvellement de l'entente avec les Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu.
4. Transport;
 - 01 Résolution concernant le scellement de fissures sur une partie du rang de la Rivière Nord.
 - 02 Résolution concernant l'achat et l'installation de balises à l'intersection des rues Hamel et Vincelette.
5. Hygiène du milieu;
 - 01 Résolutions concernant des demandes d'admissibilité de financement au programme de mise aux normes des installations septiques :
 - a) 1745, rang de la Rivière Sud;
 - b) 2760, rang des Trente.
 - 02 Résolution concernant un addenda au contrat de services professionnels pour la mise à niveau de l'usine de traitement des eaux usées.
6. Santé et bien-être;
 - 01 Résolution relative au regroupement des offices d'habitation sur le territoire de la MRC de La Vallée-du-Richelieu.

7. Aménagement, urbanisme et développement;
 - 01 Résolution concernant un mandat pour un poste d'inspecteur en bâtiment.
 8. Loisirs et culture;
 - 01 Résolution dans le cadre du projet de valorisation de l'histoire de Saint-Jean-Baptiste.
 9. Mot de la Mairesse et affaires diverses;
 10. Période de questions;
 11. Clôture de la séance.
-

Ouverture de la séance

Madame la Mairesse déclare la séance ouverte.

143-17 Ordre du jour - adoption

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, et, qu'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Alain Poisson
appuyé par Monsieur Jean Robert

et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que déposé par le directeur général.

144-17 Adoption du procès-verbal

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2017, et, qu'il y a lieu de l'adopter sans modification;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Bissonnette
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2017 soit adopté tel qu'il est rédigé.

145-17 Adoption des comptes à payer

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu de l'accepter, et, d'autoriser le paiement desdits comptes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Mélanie Dupré
appuyé par Monsieur Alain Poisson

et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste des comptes à payer portant le numéro 2017-07, au montant de 387 755,30 \$, soit acceptée telle qu'elle est rédigée, et, autorisation est donnée au directeur général de payer lesdits comptes.

146-17 Subvention - organismes

Il est proposé par Madame Mélanie Dupré
appuyé par Monsieur Pierre Bissonnette

et résolu à l'unanimité des conseillers de verser une aide financière à chacun des organismes suivants :

- Corporation de développement communautaire de la Vallée-du-Richelieu 100 \$
- Chevaliers de Colomb du conseil de Beloeil numéro 2905 (2 soupers) 60 \$

Il est également résolu d'autoriser le directeur général à verser la subvention à chacun de ces organismes.

Solde disponible du règlement numéro 877-16 - appropriation

147-17

ATTENDU QU'il existe un solde disponible pour le règlement d'emprunt fermé numéro 877-16 au montant de 35 668,84 \$;

ATTENDU QUE le service de la dette pour ce règlement s'élève à plus de 39 000 \$ pour l'année 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu de s'approprier le solde réservé de ce règlement pour acquitter une partie des frais de la présente année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Alain Poisson
appuyé par Monsieur Pierre Bissonnette

et résolu à l'unanimité des conseillers de s'approprier la somme de 35 668,84 \$ provenant du poste « fonds réservé pour le remboursement de la dette à long terme du règlement numéro 877-16 » (59-154-11-877) afin d'acquitter les frais de financement pour l'année 2017.

148-17

Renouvellement de l'entente 2013-2018 entre les Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu et les municipalités clientes

CONSIDÉRANT QUE lors de sa fondation, les Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (SAVR) ont amassé plus de 800 000 \$ en investissement afin de mettre en place tous les équipements et les locaux requis pour ses opérations;

CONSIDÉRANT QUE ce montant a été financé à 100 % avec deux emprunts, un auprès d'Investissement Québec d'une somme de 143 000 \$, et, le deuxième, à la Banque Royale au montant de 595 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'amortissement de ces prêts s'étale sur une période de 5 ans; ce qui correspond à la durée des ententes avec les municipalités recourant aux Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT QU'en raison du délai d'amortissement, les Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu doivent effectuer, annuellement, des versements de 157 148 \$ payés à même la cotisation annuelle de 2017; ce qui représente 4,15 \$ par citoyen par municipalité et sous l'influence de l'indice des prix à la consommation pour les prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE le fait de payer aussi rapidement, cet investissement met beaucoup de pression sur les liquidités de l'organisme, et, pourrait entraîner une hausse du taux de la quote-part annuelle;

CONSIDÉRANT QUE les Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu ont renégocié le financement avec son prêteur principal, la Banque Royale, afin de diminuer la pression sur ses liquidités;

CONSIDÉRANT QUE la Banque Royale a consenti à refinancer le solde du prêt des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu sur une nouvelle période de 5 ans; ce qui permettrait de réduire les paiements de capital de 59 500 \$ annuellement;

CONSIDÉRANT QU'afin d'assurer sa pérennité, les Services animaliers sollicitent la collaboration des municipalités clientes dans le but de consentir à la fin de la présente entente, et, à autoriser la conclusion d'un nouveau contrat qui viendrait faire l'appariement avec la prochaine échéance du prêt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Alain Poisson
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste accepte la fin de la présente entente de services, et, autorise la signature du nouvel accord avec les Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu comprenant les mêmes droits et obligations pour les services associés au contrôle animalier sur son territoire pour la période d'avril 2017 à mars 2022.

D'autoriser Madame la mairesse, Marilyn Nadeau, ou en son absence, la mairesse suppléante, Madame Mélanie Dupré, et le directeur général, Monsieur Denis Meunier, ou en son absence, Madame Manon Lavoie, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste, la nouvelle entente.

Rang de la Rivière Nord - scellement de fissures

149-17

ATTENDU QU'afin de protéger le pavage d'une partie du rang de la Rivière Nord, il est devenu nécessaire de procéder au scellement des fissures;

ATTENDU QUE compte tenu de la somme prévue aux prévisions budgétaires 2017, il y a lieu d'effectuer ces travaux par étape;

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics et de l'urbanisme estime à environ 10 000 \$ le coût des ouvrages pour la première phase;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Alain Poisson
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur des travaux publics et de l'urbanisme à mandater l'entreprise « Lignes Maska » afin d'effectuer le scellement de fissures sur une partie du rang de la Rivière Nord (phase 1).

150-17

Intersection des rues Hamel et Vincelette - installation de balises

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la sécurité des usagers de la route et des résidents d'installer des balises invitant les automobilistes à la prudence à l'intersection des rues Hamel et Vincelette;

ATTENDU QUE le coût d'acquisition du matériel est estimé à 470 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Bissonnette
appuyé par Monsieur Jean Robert

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur des travaux publics et de l'urbanisme à faire l'acquisition du matériel nécessaire et à l'installation de trois balises à l'intersection des rues Hamel et Vincelette pour un montant approximatif de 470 \$ plus taxes.

151-17

Programme de mise aux normes des installations septiques - demande d'admissibilité - 1745, rang de la Rivière Sud

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté son Règlement numéro 826-13 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a également adopté un règlement décrétant une dépense et un emprunt aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE les propriétaires de l'immeuble situé au 1745, rang de la Rivière Sud ont soumis une demande d'admissibilité pour une aide financière dans le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement décrétant la création du programme et que des fonds sont disponibles à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Bissonnette
appuyé par Monsieur Alain Poisson

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande d'aide financière soumise par les propriétaires de l'immeuble situé au 1745, rang de la Rivière Sud à Saint-Jean-Baptiste (lot 4 149 370) dans le cadre du « programme de mise aux normes des installations septiques ».

152-17

Programme de mise aux normes des installations septiques - demande d'admissibilité - 2760, rang des Trente

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté son Règlement numéro 826-13 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a également adopté un règlement décrétant une dépense et un emprunt aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 2760, rang des Trente a soumis une demande d'admissibilité pour une aide financière dans le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement décrétant la création du programme et que des fonds sont disponibles à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Bissonnette appuyé par Monsieur Alain Poisson

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande d'aide financière soumise par le propriétaire de l'immeuble situé au 2760, rang des Trente à Saint-Jean-Baptiste (lot 4 149 474) dans le cadre du « programme de mise aux normes des installations septiques ».

153-17

Mise à niveau de l'usine de traitement des eaux usées - honoraires supplémentaires

ATTENDU QUE par suite d'un appel d'offres public, le Conseil municipal a adopté sa résolution numéro 100-17 par laquelle il accepte la soumission de CIMA + SENC pour la préparation de plans, devis et la surveillance des travaux pour la mise à niveau des ouvrages d'épuration des eaux usées;

ATTENDU QU'après octroi du contrat, il a été constaté que :

- Le remplacement des passerelles sur les bassins d'aération, devenu nécessaire compte tenu de leur désuétude après plus de 30 ans d'existence, n'était pas inclus dans l'appel d'offres;
- Le remplacement du système de ventilation, inclus à l'appel d'offres, ne faisait pas état de la non-conformité de l'enjeu de la classe I, division II de la directive 004 du ministère de l'Environnement de l'époque;

ATTENDU QUE ces travaux supplémentaires sont accessoires au contrat d'origine et qu'ils n'en changent pas la nature;

ATTENDU QUE la firme CIMA + SENC évalue à 24 850 \$ le montant des honoraires supplémentaires pour inclure ces travaux à son mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean Robert appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les deux propositions de CIMA + SENC totalisant des honoraires de 24 850 \$ plus taxes concernant le remplacement des passerelles et la mise aux normes du système de ventilation par rapport à la classe I, division II de la directive 004 du ministère de l'Environnement de l'époque. Ces honoraires incluent les mêmes services que le contrat original.

154-17

Regroupement des offices d'habitation sur le territoire de la MRC de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) souhaite le regroupement des offices d'habitation (OH);

ATTENDU QUE ces regroupements doivent se réaliser sur une base consensuelle;

ATTENDU QU'un plan d'affaires sur le projet de regroupement a été élaboré par les représentants des offices municipaux d'habitation (OMH) et des municipalités du territoire lors des rencontres avec le comité de transition et de concertation (CTC);

ATTENDU QUE l'acceptation finale de ce plan d'affaires par les offices d'habitation et les municipalités est conditionnelle à une analyse financière plus élaborée qui devra être complétée au cours des prochains mois;

ATTENDU QUE l'acceptation finale de ce plan d'affaires par les offices d'habitation et les municipalités est conditionnelle à la reconnaissance d'un organisme de niveau 5;

ATTENDU QUE nous avons présenté à la Société d'habitation du Québec (SHQ) une demande de déménagement dans les bureaux administratifs de la municipalité régionale de comté, du bureau administratif du futur regroupement, et, qu'une réponse reste à venir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Bissonnette
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil recommande favorablement le dépôt du plan d'affaires à la Société d'habitation du Québec, sous forme d'intention, aux fins d'analyse du projet de regroupement des offices d'habitation de la Vallée-du-Richelieu. Le Conseil propose une rencontre avec les représentants de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour discuter de la reconnaissance d'un organisme de niveau 5. Le Conseil municipal mandate Madame Élisabeth Roberge, directrice de l'Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire, Monsieur Yves Corriveau, maire de Mont-Saint-Hilaire et Monsieur Gilles Plante, préfet de la MRC de La Vallée-du-Richelieu et maire de McMasterville, pour participer à cette rencontre.

155-17 Services d'inspecteur en bâtiment - GESTIM

ATTENDU QUE l'entreprise de Gestion électronique de services techniques et d'inspection municipale inc. (GESTIM) propose, à la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste, les services d'un inspecteur en bâtiment à raison de 365 \$ plus taxes par jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Alain Poisson
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir les services de l'entreprise de Gestion électronique de services techniques et d'inspection municipale inc. (GESTIM) afin de voir à l'application des règlements d'urbanisme, des nuisances et des installations septiques à raison de 2 jours par semaine, soit les lundis et jeudis, et ce, jusqu'au 18 décembre 2017 inclusivement. Le montant des honoraires sera de 365 \$ plus taxes par journée de 7 h de travail.

156-17 Valorisation de l'histoire de Saint-Jean-Baptiste - hommage aux forgerons

ATTENDU QUE dans le cadre de la « Politique de soutien aux communautés rurales » de la Vallée-du-Richelieu, la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste a obtenu une aide financière de 13 800 \$ pour son projet de valorisation de l'histoire de Saint-Jean-Baptiste et de soutien à la Société d'histoire de Saint-Jean-Baptiste de Rouville;

ATTENDU QUE la réalisation du projet doit, selon l'entente d'aide financière, être complétée au plus tard le 30 septembre prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Bissonnette
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la proposition d'Atelier précision Rouville inc. pour la réalisation du projet « Hommage aux forgerons » pour un montant de 3 175 \$ plus taxes.

Période de questions

Conformément aux dispositions de la loi, la présidente invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

157-17 Clôture de la séance

Il est proposé par Monsieur Alain Poisson
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 h 13.

Le directeur général,

La présidente,
